



5 engagements pour une gestion responsable des impacts des agences en matière de production éditée

Préambule :

La profession publicitaire produit environ 3 millions de tonnes d'imprimés par an. Consciente des enjeux environnementaux que leur création et la gestion de leur fin de vie génèrent, la profession intègre progressivement le Développement Durable dans ses pratiques, mais entend aller plus loin en agissant concrètement à la réduction de son empreinte écologique.

L'AACC (Association des Agences-Conseils en Communication), qui regroupe 200 professionnels du secteur, soit 10 000 salariés et 80% du marché, s'engage à promouvoir, auprès de ses membres, les bonnes pratiques en matière de production éditée, par l'information des collaborateurs et clients et à favoriser l'usage de matières premières provenant de filières responsables et de fournisseurs labellisés.

Engagements des agences AACC :

1. Continuer à informer les équipes sur les enjeux et les modalités opérationnelles, notamment en mettant en place les formations Développement Durable labellisées AACC.
2. Exiger systématiquement, dans les cahiers des charges et propositions des fournisseurs, des papiers recyclés ou provenant des filières PEFC ou FSC*.

Lorsque les agences sont responsables et décisionnaires des achats d'impression :

3. Garantir qu'au moins 80 % des éditions soient produites par des imprimeurs Imprim'Vert®, FSC, PEFC ou certifiés Iso 14 001.
4. Réaliser au moins 80% des tonnages imprimés en papier certifié FSC ou PEFC ou en papier recyclé.
5. Accompagner leurs partenaires dans l'intégration de ces nouvelles exigences d'achats responsables et être force de recommandation sur cette démarche auprès des annonceurs.

*(hors hélio. et Flexo.)

Les professionnels signataires des présents engagements en dresseront un bilan de manière annuelle.
En fonction des résultats, de nouvelles étapes seront proposées aux agences membres de l'AACC.

Cachet de l'Agence + Date

Nom/Prénom du Représentant + Signature

Nous vous invitons à nous retourner ces engagements signés :

- ✓ Soit **par fax au : 01 42 66 59 90**/ A l'attention de Marie Gabrié
- ✓ Soit **par courrier, à l'AACC**, 40 boulevard Malesherbes, 75008 Paris/ A l'attention de Marie Gabrié.

Pour toute information : contactez Marie Gabrié au 01 47 42 13 42